À Nancy, un étudiant est poursuivi pour n'avoir pas donné le code PIN de son téléphone portable pendant sa garde à vue faisant suite à l'intervention de la police sur le campus le 3 mai.
Il est accusé du refus de donner la clef d'un système de chiffrement ayant pu servir à la commission d'un délit. Une infraction inscrite dans la loi sur la sécurité quotidienne votée en France au lendemain des attentats du World Trade Center en 2001.

Dans l'article publié dans Rapport de force il est précisé : *Les cinq autres étudiants poursuivis le sont pour des dégradations, des violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique et pour refus de prélèvement ADN. Le 3 mai, ils sont assis, avec un groupe de jeunes s'opposant à la loi orientation et réussite des étudiants (ORE), devant un amphithéâtre où doit se tenir un examen. La police, déjà présente à l'entrée de la faculté, intervient sur le campus à la demande de la présidence de l'université. L'évacuation filmée par les caméras de France 3 Lorraine est musclée et ne montre pas d'actes de violence de la part des étudiants.*

L'intégralité de l'article à retrouver sur le site Rapports de force :
https://rapportsdeforce.fr/societe/nancy-une-loi-antiterroriste-utilisee-contre-le-mouvement-etudiant-05071852